

Haute-Garonne  
**VILLENEUVE-TOLOSANE**  
 61 Route de Portet

Lotissement "Le Rossignolis"

# PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Désignation	Cadastr		Surface	Surface de plancher
	Section	Numéro		
<b>3</b>	AW	74p-630p	<b>446 m<sup>2</sup></b>	<b>A définir</b>

**Yantris**

GEOMETRES-EXPERTS

Patrick MAURY et Thomas CABANIS  
 Géomètres-Experts Associés  
 142 Rue Bonnat - 31400 TOULOUSE  
 Tel : 05-61-52-62-55  
 Mail : contact@yantris.fr



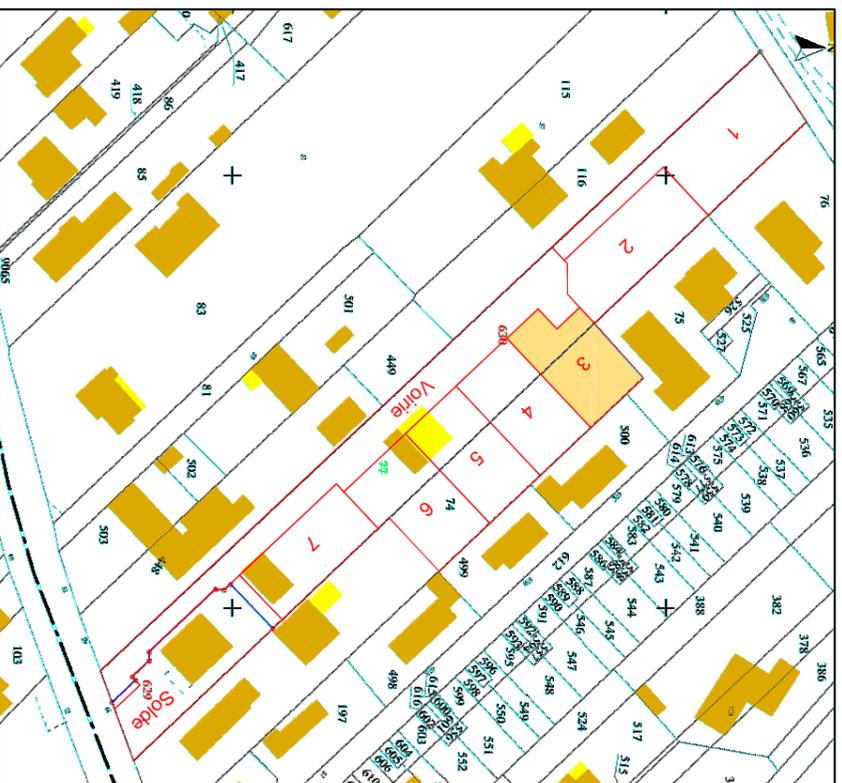
JEAN-PIERRE DENIS  
 Lotisseur et Aménageur

S2D FONCIER  
 2 chemin du Douyssat  
 31560 NAILLOUX  
 Tel : 05 61 54 24 90  
 jeanpierre.denis@s2dfoncier.fr

25 Octobre 2019

N° Dossier  
**8845**

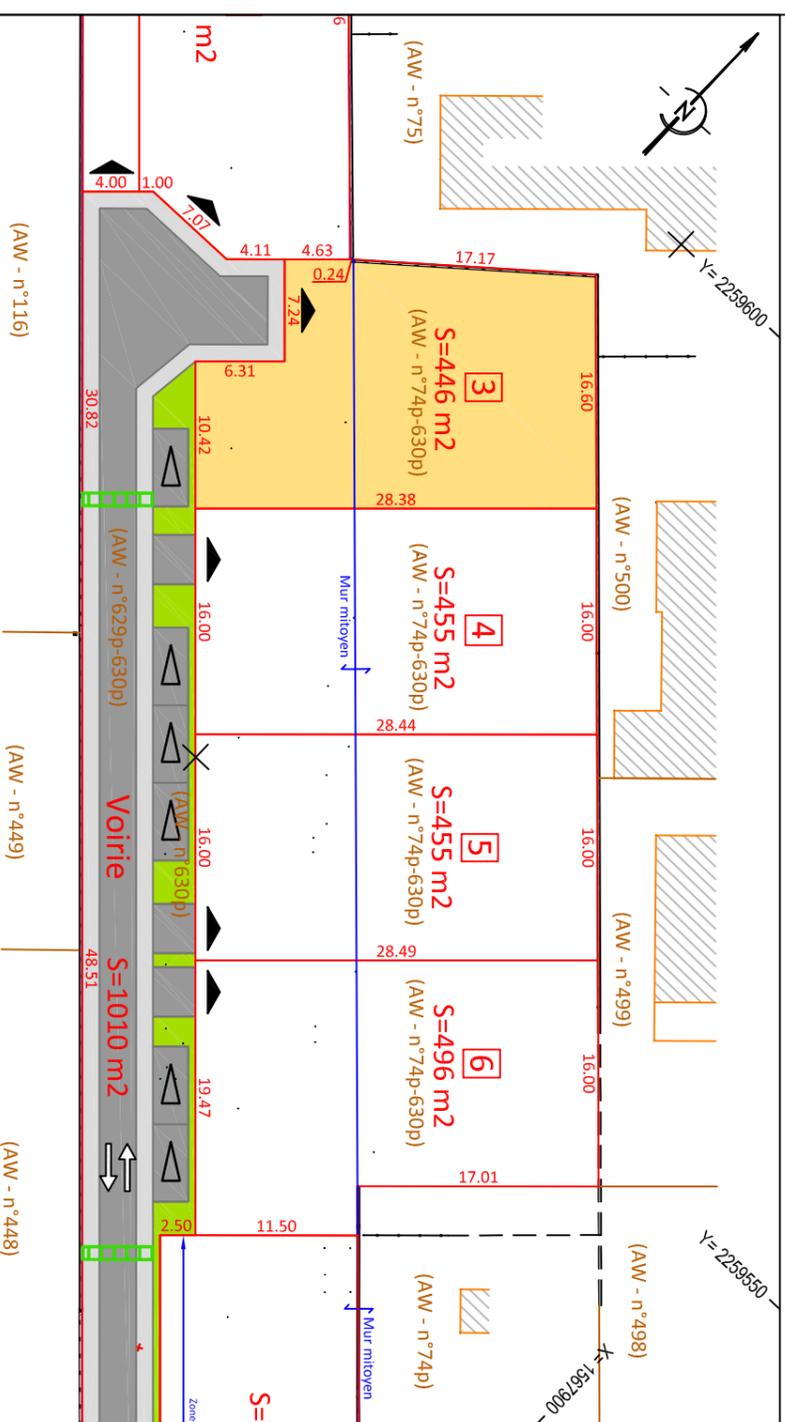
## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Section AW



Sans échelle

# PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Echelle : 1/500



### Nota :

- Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93-CC43 (Classe de précision 2).
- Le nivellement est rattaché au NGF (GPS).
- Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du Géomètre-Expert, seule la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.
- La limite entre la parcelle 74 et les parcelles 629-630 a été défini par le plan de plan de bornage établi le 04/06/19, dressé par Monsieur Thomas CABANIS, Géomètre-Expert à Toulouse, conformément au plan de bornage établi le 25/06/1969 par M. MASSONNET, géomètre-expert à Muret.
- Ce plan n'a pas fait l'objet d'une délimitation contradictoire.
- La limite jouxtant la voie publique n'a pas fait l'objet d'une demande d'alignement.
- L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.
- Les réseaux indiqués sur ce plan sont ceux apparents et/ou indiqués par le propriétaire.

### Légende :

- |  |                                |  |  |
|--|--------------------------------|--|--|
|  | Limite cadastre                |  | Bâtiment existant  |
|  | Limite                         |  | Chaussée - Enrobé à chaud 0/10                                   |
|  | Limite bornée                  |  | Bande de croisement + Circulation piétons                        |
|  | Réseau Existant Eau Potable    |  | Enrobé à chaud 0/10 avec finition - grenailée ou résine routière |
|  | Réseau Existant Eaux Pluviales |  | Lots à bâtir   |
|  | Réseau Existant Eaux Usées     |  | Lot destiné à des logements locatifs sociaux                     |
|  | Réseau Existant non défini     |  | Espace vert  |
|  | Réseau Existant Gaz            |  | Place de stationnement   |
|  | Réseau Existant Electricité    |  | Accès imposé au lot  |
|  | Réseau Existant Télécom        |  |  |